

Tableau « Filière d'élimination des déchets de chantier »

	<u>Valorisation</u>					<u>Décharges</u>			<u>Autres</u>		
	Remise en culture dans site autorisé par ENV	Réutilisation in situ dans le génie civil ou le bâtiment	Repreneurs spécialisés (réutilisation ultérieure)	Repreneurs de déchets spéciaux	Compost	Déblais non pollués (avec autorisation ENV)	Matériaux inertes (DCMI)	Bioactives	UIOM (usine d'incinération)	Centre de tri	Consulter l'ENV
Matériaux inertes											
Matériaux d'excavation / déblais non pollués *											
Revêtement bitumineux *											
Caissons de routes non pollués											
Béton											
Plaques en fibrociment (Eternit ®) *											
Plâtre / Crépi / Carrelage											
Tuiles / Briques / Ardoises											
Verre											
Laine de verre / de roche											
Déchets mélangés non pollués											
Métaux											
Déchets combustibles											
Bois façonné et / ou traité											
Plastique											
Textiles											
Papiers / cartons											
Sagex											
Ordures ménagères											
Autres:											
Déchets spéciaux											
Défrichage / jardinage											
Bois non traité (grume, tronc)											
Branches / broussailles / herbes											
Souches / cendres											
Décombres d'incendie											
Bois braisé / calciné											
Cendres											
Autres :											
Divers											
Résidus et dépotoirs de routes											
Résidus de fosses											
Déchets mélangés											
Autres matériaux non cités											
Matériaux pollués											
Non cités dans la présente liste											

Filière prioritaire

Filière possible si la filière prioritaire ne peut être employée

* directive spécifique disponible auprès de l'ENV

Pour toute question, l'ENV reste à disposition (032 420 48 00)

Remarques

Matériaux d'excavation

Les matériaux d'excavation correspondent aux déblais provenant des fouilles, de terrassements, de percements de tunnels, etc. Ils peuvent être de différente nature:

- Terre végétale et sous-couche arable =>matériaux à valoriser. Il est important à veiller à leur propreté et au stockage de manière adéquate.
- Anciens remblais. On désigne ainsi les matériaux ayant servi autrefois à remblayer des fouilles, des gravières.... Leur composition est très variable et homogène. Ces matériaux doivent être déposés dans une décharge pour matériaux inertes (DCMI) à moins qu'une analyse de leur composition démontre leur innocuité.

Matériaux de démolition

Matériaux très hétérogènes. Les matériaux de démolition mélangés ne sont pas acceptés directement en DCMI; ils doivent subir un tri préalable à la source ou, si ce n'est pas possible, dans une installation autorisée.